

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE KOUSSERI

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES PUBLICS

SERVICE TECHNIQUE DE L'AMENAGEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

LODONG AND CHARI DIVISION

KOUSSERI COUNCIL

INTERNAL COMMISSION OF PROCUREMENT

TECHNICAL SERVICE IN CHARGE OF PLANNING AND
URBAN DEVELOPMENT

AVIS DE CONSULTATION N° 03 /AC/REN/DLC/CKRI/CIPM/ST/2026 DU 08 AOUT 2026
EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIVE AU PROJET REBOISEMENT ET DE RESTAURATION
DE CERTAINS PERIMETRES DE REBOISEMENT DE LA COMMUNE DE KOUSSERI

FINANCEMENT : FEICOM/GUICHET CLIMAT-Exercice 2026

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre du « GUICHET CLIMAT » ouvert par le FEICOM pour accompagner les communes à mitiger les effets du changement climatique, Le Maire de la Commune de KOUSSERI, Autorité Contractante, lance une consultation en vue d'une demande de cotation pour la fourniture, la mise en terre, l'entretien et l'encadrement de **4 000 plants** d'essence **Azadirachta indica** (NEEM), **Khaya senegalensis** (CAILCEDRAT), **Tamarinus indica** (TAMARINER) et **Acacia nilotica** (ACACIA) sur une superficie de **10 hectares** dans le cadre du reboisement et de la restauration de certains périmètres de reboisement de la commune de Kousseri.

2. CONSISTENCE DES PRESTATION

- La mobilisation et l'installation de chantier ;
- Préparation du sol ;
- Piquetage ;
- Trouaison ;
- Epandage des fumures au fond des trous ;
- Mise en terre des plants ;
- Epandage d'insecticide contre les termites et insectes ravageurs ;
- La mise en place de la bande du pare feu ;
- La mise en place de la clôture en fils barbelés ;
- La mise en place du système d'arrosage des plants, maintenance et réparation des équipements ;
- Fourniture de porte tout ;
- Fourniture d'Equipement de Protection Individuelle
- Le recrutement des gardiens et l'équipe d'entretien par le system HIMO ;
- La mise en place d'un système de suivi et d'entretien de la plantation pendant trois ans.

3. PARTICIPATION

La participation à cette Consultation est ouverte aux entreprises locales installées en territoire camerounais.

4. LANGUE DE L'OFFRE

L'offre, ainsi que tous les documents qui le composent doit être rédigés en langue française ou anglaise

5. FINANCEMENT

Les prestations, objet du présent document de consultation des entreprises sont financées par le budget du FEICOM/GUICHET CLIMAT d'un montant de cinquante-huit millions de francs (58 000 000F) CFA TTC pour l'exercice 2026.

6. ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de Consultation peut être retiré au secrétariat général de la COMMUNE DE KOUSSERI, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de : Soixante-quinze mille (75 000) francs CFA à la recette municipale de KOUSSERI.

7. DELAI DE REPONSE DES SOUMISSIONNAIRES

Il est accordé aux soumissionnaires désireux de participer à cet avis de consultation un délai de vingt et un jours (21) à compter de la date de publication de cet avis dans le JDM, dans la presse ou par affichage.

8. REMISE DES OFFRES

Les offres rédigées en langues française ou anglaise seront remises en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, chiffrées hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC), ainsi que le dossier administratif complet de l'exercice 2026 et la déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe, sous pli fermé au secrétariat général de la MAIRIE DE KOUSSERI, au plus tard le 03 SEPT 2026 à 13 heures précises et devront porter la mention suivante :

**AVIS DE CONSULTATION N° 03 /DC/REN/D-LC/C-KRI/CIPM/2026 DU 03 AOUT 2026
EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIVE AU PROJET REBOISEMENT ET DE RESTAURATION
DE CERTAINS PERIMETRES DE REBOISEMENT DE LA COMMUNE DE KOUSSERI**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justificatifs administratifs doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

9. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution des travaux prévu par le Maître d'Ouvrage est de 3ans (1095 jours)

10. Montant prévisionnel

Le montant prévisionnel du projet est de Cinquante-huit millions (58 000 000) de F CFA TTC.

11. Date et heures limites de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues au service du Secrétariat de la Commune de Kousseri, aux dates et heures fixées dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres: Le 03 SEPT 2026 à 13 heures

12. Ouverture des plis

Les plis seront ouverts en séance de dépouillement par la Commission Interne de passation des Marchés de la Commune de Kousseri, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux date, heure et adresse précisées ci-dessous:

Date et heure d'ouverture des plis: Le 03 SEPT 2026 à 14 heures

Lieu d'Ouverture des plis: Salle de dépouillement de la Commune de Kousseri

13. Critères d'évaluation

A- Critères éliminatoires

Pieces Administratives:

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis;
- b) Pièces falsifiées ou non authentique;
- c) Non production au-delà de 48 heures après ouverture de plis, d'une pièce du dossier administratif jugé non conforme ou absente ;

- d) Absence ou non-conformité de la caution de soumission accompagnée de la caution CDEC dans le dossier administratif.

Offre technique

- a) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés;
- b) N'avoir pas réunis au moins 70% des critères de qualification, c'est-à-dire huit points sur onze;
- c) Non-conformité aux spécifications techniques majeures.

Offre financière

- a) Pièces non conforme;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

NB: Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B- Critères de qualification des offres techniques:

Les critères explicités et relatifs à la qualification des candidats porteront sur:

- 1) La présentation générales de l'offre;
- 2) Le matériel et les équipements essentiels;
- 3) Les références de l'entreprise.

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de «OUI» supérieur ou égal à 70%, soit 8/11 seront examinées.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix jours(90) jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

15. Attribution du marché

Le marché sera attribué aux au soumissionnaire dont:

- 1) L'offre administrative sera jugée conforme;
- 2) L'offre technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de «OUI» supérieur ou égal à 70%;
- 3) L'offre financière, après correction conformément aux dispositions du bordereau de prix unitaires et au devis estimatifs, sera jugée conforme aux disposition du CGTP et classée la moins disante.

16. Renseignement complémentaires

Les renseignements complémentaires de l'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de Kousseri.

Kousseri, le **08 AOUT 2026**
Le Maire de la Commune de Kousseri
(Autorité Contractante)

Ampliations

- Préfet/LC (pour information)
- DD-MINMAP/LC (pour information)
- DD MINFOF/LC(pour information)
- SOPECAM(pour publication)
- PRESIDENT/CDPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM) ✓



Isseint Darkadre
Maire de la Commune de Kousseri